

# Terms of Use for Practical Law (Canada) Websites and Services

- Resource type: Help and Information Notes Go to [French version](#)

These terms and conditions apply to all users of Practical Law Canada websites and services.

## *Practical Law Canada*

Carswell, a division of Thomson Reuters Canada Limited dba Practical Law Canada (“Practical Law”) provides know-how resources and services for practicing lawyers through <http://ca.practicallaw.com> and other related proprietary websites, databases, email communications and printed publications (collectively, the “Practical Law Services”).

All access to and use of the Practical Law Services is subject to the terms and conditions in this document (including any other terms, agreements and documents that are linked or referred to below) and in any separate or supplemental terms of use agreement that may be referenced or linked within the Practical Law Services (collectively, the “Terms of Use”). By accessing, viewing or using any page, part or component of the Practical Law Services, a user (“User”) agrees to be contractually bound by the Terms of Use.

Users may address questions or comments about the Terms of Use by email to [carswell.plcanada@thomsonreuters.com](mailto:carswell.plcanada@thomsonreuters.com).

## **A. License Grant**

A. 1 Practical Law grants Users a nonexclusive, personal, nontransferable, revocable, limited license to access and use the Practical Law Services only in accordance with the Terms of Use. Users' binding obligations under the Terms of Use are in consideration of Practical Law's grant of license to use the Practical Law Services.

A. 2 The Practical Law Services include all articles, notes, documents, updates, text, images, html, data, databases, email messages, advertisements and other contents, resources, materials, know-how and services produced, published, displayed, distributed or provided by Practical Law in, on or through the Practical Law Services and all software and other technology hosted or used by Practical Law to provide the Practical Law Services (collectively, the "Practical Law Materials").

A. 3 Most Practical Law Materials are made available to Users only as part of Practical Law Services that are offered on a paid subscription basis or through limited pre-subscription trials (“Subscription Services”), although some Practical Law Materials are available to all Users on a complimentary basis (“Introductory Services”), as further explained below. Unless otherwise specified or appropriate to the context, the Terms of Use apply to both Introductory Services and Subscription Services.

## **B. Permitted Use of Introductory Services**

B. 1 All Users are permitted to use the Introductory Services, solely in connection with the User's provision of their legal services to clients or within their own practice, business or educational activities, to:

- i. search, view, reproduce, download and store, in printed or electronic form, contents and materials from the Introductory Services solely for the User's own use; and
- ii. bookmark or link to any web page within the Introductory Services, provided that no Practical Law Materials are reproduced or displayed on the web outside of Practical Law's original frameset.

B. 2 Users shall not under any circumstances by any means or for any purpose whatsoever, except as otherwise expressly provided in these Terms of Use:

- i. provide, transmit or distribute printed or electronic copies of any Practical Law Materials to any other person; or
- ii. modify any such Practical Law Materials.

## **C. Permitted Use of Subscription Services**

C. 1 Access to and use of Subscription Services is subject to terms and conditions set forth in a separate agreement ("Subscription Agreement") between Practical Law and a User's law firm, company or other entity (a "Subscriber") in addition to the Terms of Use. A Subscriber may authorize certain of its lawyers and other personnel ("Authorized Users") to use the Subscription Services covered by the Subscription Agreement ("Subscribed Services").

C. 2 Authorized Users are permitted to use the applicable Subscribed Services, solely in connection with the Subscriber's provision of its legal services to clients or within its own practice, business or educational activities, and in a manner that is not commercially prejudicial to Practical Law, to:

- i. search, view, reproduce, download and store, in printed or electronic form, Practical Law Materials from the Subscribed Services;
- ii. quote, customize and incorporate such Practical Law Materials, in whole or part, in documents, memoranda, articles and other work product prepared by Authorized Users on the Subscriber's behalf in connection with client matters, business or educational activities or for the Subscriber's internal use ("Subscriber Materials"); and
- iii. provide, transmit or distribute such Practical Law Materials to others.

C. 3 In addition to each Authorized User's personal obligation to comply with the Terms of Use, the Subscriber is responsible under the Subscription Agreement for strict compliance by all of its Authorized Users.

For information about Practical Law subscriptions: [carswell.plcanada@thomsonreuters.com](mailto:carswell.plcanada@thomsonreuters.com)

## **D. Permitted Use of Pre-Subscription Trial Services**

D. 1 Practical Law may offer limited pre-subscription trials ("Trial Offers") to potential Subscribers and individual Users. Users who receive a Trial Offer ("Trial Users") are authorized to use one or more of the Practical Law Subscription Services ("Trial Services") for a limited period of time ("Trial Period"), all as determined by Practical Law in its sole discretion.

D. 2 Trial Users are permitted to search and view the applicable Trial Services during the Trial Period solely for the purpose of evaluating whether to subscribe to the Subscription Services. In consideration of a Trial Offer, Trial Users shall provide feedback to Practical Law concerning the Trial Services, upon Practical Law's reasonable request during or after the Trial Period.

D. 3 Without limitation to any other restriction, obligation or condition in these Terms of Use, a Trial User shall not under any circumstances by any means or for any purpose whatsoever, at any time during the Trial Period, reproduce, download, store, transmit or modify any Practical Law Materials from the Trial Services in any printed or electronic form.

For information about Practical Law pre-subscription trials:  
[carswell.plcanada@thomsonreuters.com](mailto:carswell.plcanada@thomsonreuters.com).

## **E. License Restrictions**

E. 1 Users (including Authorized Users and Trial Users) shall not access or use the Practical Law Services or Practical Law Materials except to the extent expressly permitted by Sections B, C or D of these Terms of Use, or as otherwise expressly permitted in writing by Practical Law.

## **F. Access Restrictions**

F. 1 Users (including Trial Users and Authorized Users) shall not access or attempt to access any Practical Law Materials other than through Introductory Services, or Trial Services or Subscribed Services for which they are authorized, or otherwise circumvent or attempt to circumvent any access restrictions or controls through hacking or other means. Trial Users and Authorized Users shall not disclose their assigned user name or password to anyone.

F. 2 Without limitation to any other available contractual, legal or equitable remedies, Practical Law reserves the right to revoke, suspend or terminate, without notice, any User's access to one or more (or all) of the Practical Law Services upon any violation or suspected violation of the Terms of Use.

## **G. Proprietary Rights**

G. 1 Practical Law and its affiliates own and use certain registered and unregistered service marks, trademarks, slogans, logos, symbols, graphics and distinctive trade dress in connection with the Practical Law Services (the "Practical Law Marks").

G. 2 Except for the limited rights granted to Users in the Terms of Use, all rights, title, and interest in the Practical Law Services and Practical Law Materials and Practical Law Marks, in all languages, formats and media throughout the world, including all copyrights, are and will continue to be the exclusive property of Practical Law, its affiliates and their licensors. The Terms of Use do not grant Users any right or license with respect to the Practical Law Services or Practical Law Materials or Practical Law Marks except to the minimum extent necessary to exercise the limited license provided herein in Section A, and to use, reproduce and distribute Practical Law Materials that are quoted or incorporated in Subscriber Materials as permitted by the Terms of Use or any applicable Subscription Agreement.

## **H. Prohibited Activities**

H. 1 Without limitation to any other restriction, obligation or condition in the Terms of Use, Users (including Authorized Users and Trial Users) shall not, under any circumstances by any means or for any purpose whatsoever, intentionally or unintentionally do or attempt to do any of the following:

- i. search, view, print, reproduce, download, store, modify, disclose, distribute, transmit or publish any Practical Law Materials, in whole or part, except as expressly permitted by the Terms of Use or otherwise authorized by Practical Law in writing;
- ii. remove, alter or obscure any citation or attribution of the author or source, or any notice of copyright, trademark or other proprietary rights on any Practical Law Materials (except when quoted or incorporated in Subscriber Materials in the manner expressly permitted by these Terms of Use), or make any use of the Practical Law Marks without Practical Law's prior written consent;
- iii. interfere with any other User's access, use or enjoyment of the Practical Law Services;
- iv. use the Practical Law Services or Practical Law Materials in a manner contrary to or in violation of any applicable law, regulation or rule of any jurisdiction, governmental agency or securities exchange;
- v. use any Practical Law Services to store, distribute or transmit any material without authority or right to do so or in violation of any contractual or fiduciary duty, or that is otherwise unlawful, harmful, threatening, defamatory, obscene, harassing, disparaging of any person or group on the basis of race, ethnicity, religion, age, gender or sexual orientation;
- vi. access or use any content, materials or services not intentionally published or otherwise made available by Practical Law;

vii. reverse compile, disassemble, reverse engineer or otherwise seek to discover the source code form of any Practical Law software or other technology, except as may be allowed by applicable law which is incapable of exclusion by agreement between the parties;

viii. introduce any virus, denial of service attack or other potentially harmful or malicious software code or device into the Practical Law Services or Practical Law Materials, or use the Practical Law Services in any manner that might destroy, damage or degrade performance of any data communications facility, network, server, system, component, software or data used to deliver the Practical Law Services;

ix. use, reproduce, download or transmit any Practical Law Services or Practical Law Materials for the purpose of providing any publishing or hosting services to third parties (whether or not for a fee), or otherwise exploit any Practical Law Services or Practical Law Materials to Practical Law's commercial disadvantage, other than with Practical Law's prior written consent;

x. use Practical Law 's websites or the Practical Law Services, or email addresses or other contact information gathered through use of the Practical Law Services, in any way to distribute any advertising, solicitations or other commercial messages;

xi. use any network software, device or manual process to monitor, download or copy Practical Law's websites, the Practical Law Services or Practical Law Materials, to extract information concerning usage or individual Users or to collect email addresses for any purpose; or

xii. transfer, either permanently or temporarily, any rights or obligations under these Terms of Use or any Subscription or Trial Offer.

## **I. User Information and Privacy Policy**

I.1 In providing the Practical Law Services, Practical Law shall conform to its Privacy Policy posted on the Practical Law websites, as such Privacy Policy may be amended by Practical Law from time to time, with respect to data and information of User and its employer and clients that a User transmits or submits to Practical Law ("User Information").

I.2 Subject to the Privacy Policy and the Subscriber Licence for Practical Law Canada, if applicable, User hereby expressly consents to collection, use, reproduction, hosting, transmission and disclosure of any User Information by Practical Law and its affiliates, and their employees and contractors, as Practical Law deems reasonably necessary or expedient for the purpose of providing the Practical Law Services.

I.3 By submitting a question to Practical Law's "What Are You Working On" feature, you agree that your question (together with any follow up correspondence on the question) may be published on the Practical Law website. Your question will be published anonymously. Your question may be edited before publication.

I.4 Subject to the Privacy Policy, Users hereby consent to receive email from Practical Law. Users acknowledge that notices posted on the Practical Law websites or sent to Users by email satisfy any legal requirement that notices be in writing.

## **J. No Legal Services**

J.1 Practical Law is a provider of practical legal know-how and resources to inform and support its Subscribers' and Users' practice of law, subject to the Subscribers' and Users' own professional expertise, judgment and responsibilities. The Practical Law Services are general and educational in nature, may not reflect all recent legal developments and may not apply to the specific facts and circumstances of individual transactions and cases. Users should consult with qualified legal counsel before acting on any information in the Practical Law Services. Practical Law, its affiliates and their editorial staff are not a law firm, do not represent or advise clients in any matter and are not bound by the professional responsibilities and duties of a legal practitioner. Nothing in the Practical Law Services or in these Terms of Use or the Subscriber Licence for Practical Law Canada, if applicable, nor any receipt or use of such Practical Law Services, shall be construed or relied on as advertising or soliciting to provide any legal services (except to the extent otherwise provided by applicable laws or ethical rules in each User's jurisdiction), creating any solicitor-client relationship or providing any legal representation, advice or opinion whatsoever on behalf of Practical Law, its affiliates, their editorial staff or any law firm, lawyer or other independent contributor of articles or other materials to the Practical Law Services.

## **K. Third-Party Materials**

K.1 Practical Law's websites may contain sponsored services and advertising, as well as links to third-party websites and services, including government information services and other publicly available websites (collectively, "Third-Party Materials"). Users acknowledge that the Third-Party Materials are not part of the Practical Law Services for purposes of this Agreement, and that Practical Law shall have no responsibility or liability for the content or legality of any Third-Party Materials or for the practices of the respective third-party sponsors, advertisers and publishers.

## **L. Warranty Disclaimers and Exclusion of Liability**

L.1 PRACTICAL LAW PROVIDES THE PRACTICAL LAW SERVICES SOLELY ON AN "AS-IS" AND "AS-AVAILABLE" BASIS. PRACTICAL LAW MAKES NO EXPRESS WARRANTIES OR REPRESENTATIONS OF ANY KIND UNDER THESE TERMS OF USE TO ANY USER AND PRACTICAL LAW HEREBY DISCLAIMS ANY AND ALL IMPLIED WARRANTIES, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO IMPLIED WARRANTIES OF QUALITY, ACCURACY, COMPLETENESS, TIMELINESS, PERFORMANCE, MERCHANTABILITY, FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE, ABSENCE OF ANY SOFTWARE VIRUS OR OTHER HARMFUL COMPONENT, OR NON-INFRINGEMENT WITH RESPECT TO THE PRACTICAL LAW SERVICES AND PRACTICAL LAW MATERIALS.

L.2 USERS ASSUME THE ENTIRE RISK AS TO THE USE, RESULTS AND PERFORMANCE OF PRACTICAL LAW'S WEBSITES, PUBLICATIONS, SERVICES AND SYSTEMS. IN NO EVENT WILL PRACTICAL LAW, ITS AFFILIATES OR THEIR SUPPLIERS OR LICENSORS HAVE ANY LIABILITY TO USERS OR THEIR CLIENTS UNDER THESE TERMS OF USE OR ON THE BASIS OF TORT OR ANY OTHER LEGAL THEORY FOR ANY DIRECT, INDIRECT, SPECIAL, INCIDENTAL, PUNITIVE OR CONSEQUENTIAL DAMAGES IN ANY AMOUNT RESULTING FROM (I) THE PROVISION, USE OR RESULTS OF PRACTICAL LAW'S WEBSITES, PUBLICATIONS, SERVICES OR SYSTEMS, ANY DELAYS, ERRORS OR OMISSIONS THEREIN OR ANY DEFECT OR LACK THEREIN OF QUALITY, ACCURACY, COMPLETENESS, TIMELINESS, AVAILABILITY OR PERFORMANCE; (II) ANY LOSS OR DESTRUCTION OF USERS' OR THEIR CLIENTS' DATA OR INFORMATION, OR THE COST OF RECOVERING SUCH DATA OR INFORMATION; (III) THE COST OF SUBSTITUTE OR REPLACEMENT SERVICES; (IV) LOST BUSINESS OPPORTUNITY, REVENUE OR PROFITS; (V) LIABILITY TO USERS' CLIENTS OR OTHER THIRD PARTIES; OR (VI) ANY OTHER CAUSE WHATSOEVER, EVEN IF PRACTICAL LAW OR ITS AFFILIATES, SUPPLIERS OR LICENSORS WERE ADVISED OF THE POSSIBILITY OF ANY SUCH DAMAGES.

L.3 NOTWITHSTANDING ANYTHING TO THE CONTRARY IN THIS AGREEMENT OR ANY STATUTE OR RULE OF LAW TO THE CONTRARY, SUBJECT TO SECTION L.2, PRACTICAL LAW'S CUMULATIVE LIABILITY FOR ALL CLAIMS ARISING OUT OF OR IN CONNECTION WITH THIS AGREEMENT AND THE PRACTICAL LAW SERVICES AND PRACTICAL LAW MATERIALS, WHETHER DIRECTLY OR INDIRECTLY, INCLUDING WITHOUT LIMITATION, FROM OR IN CONNECTION WITH THE LICENCE, USE OR IMPROPER FUNCTIONING OF THE PRACTICAL LAW SERVICES AND THE PRACTICAL LAW MATERIALS, SHALL NOT EXCEED ALL FEES PAID TO PRACTICAL LAW BY THE SUBSCRIBER FOR ACCESS TO THE PRACTICAL LAW SERVICES AND PRACTICAL LAW MATERIALS PURSUANT TO THIS AGREEMENT. THE EXPRESSION "PRACTICAL LAW" IN THIS SECTION SHALL BE DEEMED TO INCLUDE ANY LICENSORS OR THIRD-PARTY SUPPLIERS TO PRACTICAL LAW OF DATA, AND ALL GATEWAY PROVIDERS OF DATA THROUGH PRACTICAL LAW TO THE USER OR SUBSCRIBER.

L.4 IF A USER OBJECTS TO THESE TERMS OF USE, AS AMENDED BY PRACTICAL LAW FROM TIME TO TIME, THE USER'S ONLY RECOURSE IS TO IMMEDIATELY DISCONTINUE USE OF THE PRACTICAL LAW SERVICES AND WEBSITE

L.5 Practical Law's performance under this Agreement is subject to interruption and delay due to causes beyond its reasonable control, such as acts of God, acts of any government or governmental authority, war or other hostility, terrorism, civil disorder, the elements, fire, explosion, power failure, equipment failure, industrial or labour dispute, inability to obtain necessary supplies, in ability of any computer system or software to properly calculate dates.

## **M. Notices**

M.1 Except as otherwise provided herein, all notices must be in writing (including email):

- to Practical Law at Carswell, One Corporate Plaza (Attn: Customer Relations), 2075 Kennedy Road, Toronto Ontario, M1T 3V4 or [www.carswell.com/email](http://www.carswell.com/email), and
- to the Subscriber at the most recent address in Practical Law's records, or online.

Notice shall be deemed delivered three business days after posting in the Canadian postal system or one business day after posting online by Practical Law or Practical Law's licensor, or sending by either party by email or by courier.

## **N. Governing Law; Jurisdiction and Venue**

Any claim, action, suit, proceeding or dispute arising out of these Terms of Use shall in all respects be governed by, and interpreted in accordance with, the substantive laws of the Province of Ontario, without regard to the conflicts of laws provisions thereof, and the laws of Canada applicable therein.

## **O. Amendment and Waiver; Severability; Effect of Agreement**

O.1 a) Practical Law may update or otherwise amend or add to these Terms of Use (amendment and additions are referred to as "Additional Terms"), upon 30 days notice given as set out below. The Subscriber will be given an opportunity to review Additional Terms by receiving notice of such Additional Terms from Carswell, which shall be deemed to have been given by Carswell upon posting online on Practical Law Canada website. The Subscriber may terminate this Agreement immediately upon giving written notice to Carswell within 30 days of being deemed to have received notice from Carswell of Additional Terms as set out above.

b) Users are bound by the Terms of Use then in effect each time they access, use or view the Practical Law Services. The provisions of the Subscriber Licence for Practical Law Canada, if in effect between Practical Law and an Authorized User's employer, shall take precedence over any conflicting or inconsistent provision in the Terms of Use. No waiver of any right or remedy on one occasion by Practical Law shall be deemed a waiver of such right or remedy on any other occasion. In the event that any provision of the Terms of Use is held by a court of competent jurisdiction to be invalid or unenforceable for any reason, such provision shall be eliminated or limited to the minimum extent such that the remaining provisions of the Terms of Use will continue in full force and effect.

c) This Agreement (which includes all current and future Schedules and Additional Terms) embodies the entire understanding between the parties with respect to the subject matter of this Agreement and supersedes any and all prior understandings and agreements, oral or written, relating to the subject matter. Should any portion of this Agreement be held to be void, invalid, unenforceable or illegal, the validity and enforceability of the other provisions will not

be affected thereby. Failure of either party to enforce any provision of this Agreement will not constitute or be construed as a waiver of such provision or of the right to enforce such provision. The headings and captions in this Agreement are inserted for convenience only and do not constitute a part of this Agreement.

## **P. Arbitration**

P.1 Any claim, dispute or controversy (whether in contract or tort, pursuant to statute or regulation, or otherwise, and whether pre-existing, present or future) arising out of or relating to:

- a) this Agreement and/or these Terms of Use;
- b) the Practical Law Materials and Practical Law Services;
- c) oral or written statements, advertisements or promotions relating to this Agreement and/or to the Practical Law Materials and Practical Law Services;
- d) the relationships which result from this Agreement (including relationships with third parties who are not parties to this Agreement)

(collectively the “Claim”);

will be referred to and determined by arbitration (to the exclusion of the courts). Subscriber agrees to waive any right Subscriber may have to commence or participate in any class action against Practical Law related to any Claim and, where applicable, Subscriber also agrees to opt out of any class proceedings against Practical Law.

P.2 If Subscriber has a Claim, Subscriber should give written notice to arbitrate to Practical Law at the address in Section M. If Practical Law has a claim, Practical Law will give Subscriber notice to arbitrate at Subscriber’s address as required in Section M. Arbitration of Claims will be conducted in such forum and pursuant to such rules as Subscriber and Practical Law agree upon, and failing agreement will be conducted by one arbitrator pursuant to the laws and rules relating to commercial arbitration in the Province of Ontario that are in effect on the date of the notice to arbitrate.

## **Q. Assignability**

Q.1 a) The Subscriber may or may not assign, sub-licence or otherwise transfer or encumber this Agreement, or any of Subscriber’s rights or obligations under this Agreement, to any person except with the prior written consent of Practical Law.

b) Practical Law may assign or transfer this Agreement and/or any rights or obligations hereunder to any affiliate of Practical Law’s, and Practical Law or such affiliate-assignee may assign or transfer this Agreement and/or any rights or obligations hereunder to any third-party successor to all or substantially all of the business or assets of Practical Law, in each case without the prior consent of Subscriber.

**R. Language**

R.1 At the request of the parties, the official language of this Agreement and all communications and documents relating hereto is in the English language, and the English-language version shall govern all interpretation of the Agreement. À la demande des parties, la langue officielle de la présente convention ainsi que toutes communications et tous documents s'y rapportant est la langue anglaise, et la version anglaise est celle que régit toute interprétation de la présente convention.

# Conditions d'utilisation des sites Web et des services de Practical Law (Canada)

- Type de ressource : Aide et notes d'information
- État : 26 septembre 2014

Ces modalités s'appliquent à tous les utilisateurs des sites Web et des services de Practical Law Canada.

## *Practical Law Canada*

Carswell, une division de Thomson Reuters Canada ltée, faisant affaire sous le nom Practical Law Canada (« Practical Law ») fournit des ressources et des services en matière de savoir-faire aux juristes praticiens à l'adresse <http://ca.practicallaw.com> et par le biais d'autres sites Web, bases de données, communications électroniques et publications imprimées connexes de l'entreprise (collectivement, les « Services de Practical Law »).

L'accès aux Services de Practical Law, et leur utilisation, sont soumis aux modalités de ce document (notamment toutes les autres modalités, ententes, et tous les autres documents qui sont liés ou mentionnés ci-dessous), et dans toutes conditions d'utilisation distinctes ou complémentaires qui peuvent être mentionnées dans les Services de Practical Law (collectivement, les « Conditions d'utilisation »), ou leur être reliées. En accédant à une page, une partie ou une composante des Services de Practical Law, ou en l'utilisant ou en la consultant, l'utilisateur (« Utilisateur ») accepte d'être contractuellement lié par les Conditions d'utilisation.

Les Utilisateurs peuvent poser des questions ou faire des commentaires concernant les Conditions d'utilisation par courriel à l'adresse [carswell.plcanada@thomsonreuters.com](mailto:carswell.plcanada@thomsonreuters.com).

## **A. Octroi de licence**

A. 1 Practical Law octroie à l'Utilisateur une licence non transférable, révocable, limitée, personnelle et non exclusive afin d'accéder aux Services de Practical Law, et de les utiliser, uniquement en conformité avec les Conditions d'utilisation. Les obligations contraignantes des Utilisateurs en vertu des Conditions d'utilisation sont en contrepartie de l'octroi d'une licence de Practical Law afin d'utiliser les Services de Practical Law.

A. 2 Les Services de Practical Law comprennent les articles, les notes, les documents, les mises à jour, les textes, les images, les documents HTML, les données, les bases de données, les courriels, les publicités et les autres contenus, les ressources, la documentation, le savoir-faire et les services produits, publiés, affichés, distribués ou fournis par Practical Law par le biais des Services de Practical Law et de tous les logiciels et autres technologies hébergés ou utilisés par Practical Law afin de fournir les Services de Practical Law (collectivement, la « Documentation de Practical Law »).

A. 3 La majeure partie de la Documentation de Practical Law est mise à la disposition des Utilisateurs uniquement dans le cadre des Services de Practical Law qui sont offerts sur une base d'abonnement payant ou par le biais d'essais limités préalables à l'abonnement (« Services compris dans l'abonnement »), bien qu'une partie de la Documentation de Practical Law soit accessible à tous les Utilisateurs à titre gratuit (« Services de lancement »), comme expliqué ci-dessous. Sauf indication contraire ou si elles sont adaptées au contexte, les Conditions d'utilisation s'appliquent à la fois aux Services de lancement et aux Services compris dans l'abonnement.

## **B. Utilisation autorisée des Services de lancement**

B. 1 Tous les Utilisateurs sont autorisés à utiliser les Services de lancement, uniquement dans le cadre de la fourniture, par l'Utilisateur, des services juridiques aux clients ou au sein de leur propre pratique, entreprise ou activités éducatives, afin de :

- i. rechercher, consulter, reproduire, télécharger et stocker, en version imprimée ou électronique, le contenu et la documentation des Services de lancement uniquement pour l'usage de l'utilisateur;
- ii. marquer d'un signet ou établir un lien vers une page Web dans les Services de lancement, à condition qu'aucune Documentation de Practical Law ne soit reproduite ou affichée sur le Web en dehors du cadre d'origine de Practical Law.

B. 2 Les utilisateurs ne doivent en aucun cas, par tout moyen ou à quelque fin que ce soit, sauf dispositions contraires expressément stipulées dans les présentes Conditions d'utilisation :

- i. fournir, transmettre ou distribuer des copies imprimées ou électroniques, de la Documentation de Practical Law à toute autre personne;
- ii. modifier ladite Documentation de Practical Law.

## **C. Utilisation autorisée des Services compris dans l'abonnement**

C. 1 L'accès aux Services compris dans l'abonnement, et leur utilisation, est soumise aux modalités énoncées dans une entente distincte (« Entente d'abonnement ») entre Practical Law et le cabinet, l'entreprise ou autre entité de l'Utilisateur (un « Abonné »), en plus des Conditions d'utilisation. Un Abonné peut autoriser certains de ses avocats et autres membres du personnel (les « Utilisateurs autorisés ») à utiliser les Services compris dans l'abonnement visés par l'Entente d'abonnement (« Services compris dans l'abonnement »).

C. 2 Les Utilisateurs autorisés sont autorisés à utiliser les Services compris dans l'abonnement applicables, uniquement dans le cadre de la fourniture, par l'Abonné, de ses services juridiques aux clients ou à l'intérieur de sa propre pratique, de son entreprise ou de ses activités éducatives, et d'une manière qui n'est pas préjudiciable à Practical Law du point de vue commercial, afin de :

- i. rechercher, consulter, reproduire, télécharger et stocker, en version imprimée ou électronique, la documentation de Practical Law, à partir des Services compris dans l'abonnement;
- ii. citer, personnaliser et intégrer cette Documentation de Practical Law, en tout ou en partie, dans des documents, des notes, des articles et autres produits de travail préparés par les Utilisateurs autorisés au nom de l'Abonné concernant les questions des clients, les entreprises ou les activités éducatives ou pour l'usage interne de l'Abonné (« Documentation de l'Abonné »);
- iii. fournir, transmettre ou distribuer cette Documentation de Practical Law à d'autres.

C. 3 En plus de l'obligation personnelle de chaque Utilisateur autorisé de se conformer aux Conditions d'utilisation, l'Abonné est responsable, en vertu de l'Entente d'abonnement, de la stricte conformité de l'ensemble de ses Utilisateurs autorisés.

Pour de plus amples renseignements sur les abonnements à Practical Law, rendez-vous à l'adresse [carswell.plcanada@thomsonreuters.com](mailto:carswell.plcanada@thomsonreuters.com)

## **D. Utilisation autorisée des services à l'essai préalables à l'abonnement**

D. 1 Practical Law peut offrir des essais limités préalables à l'abonnement (« Offres d'essai ») aux Abonnés et aux Utilisateurs individuels potentiels. Les Utilisateurs qui reçoivent une offre d'essai (« Utilisateurs à l'essai ») sont autorisés à utiliser un ou plusieurs des Services compris dans l'abonnement de Practical Law (« Services à l'essai ») pour une période de temps limitée (« Période d'essai »), comme déterminé par Practical Law à sa seule discrétion.

D. 2 Les Utilisateurs à l'essai sont autorisés à effectuer des recherches et à afficher les Services à l'essai applicables pendant la Période d'essai dans le seul but d'évaluer la possibilité de s'abonner aux Services compris dans l'abonnement. En contrepartie d'une Offre d'essai, les Utilisateurs à l'essai doivent fournir de la rétroaction à Practical Law en ce qui a trait aux Services à l'essai, à la demande raisonnable de Practical Law pendant ou après la Période d'essai.

D. 3 Sans limitation à aucune autre restriction, obligation ou condition dans ces Conditions d'utilisation, un Utilisateur à l'essai ne peut en aucun cas, par tout moyen ou à quelque fin que ce soit, à tout moment pendant la Période d'essai, reproduire, télécharger, stocker, transmettre ou modifier toute Documentation de Practical Law des Services à l'essai en version imprimée ou électronique.

Pour de plus amples renseignements sur l'essai préalable à l'abonnement à Practical Law, rendez-vous à l'adresse [carswell.plcanada@thomsonreuters.com](mailto:carswell.plcanada@thomsonreuters.com).

## **E. Restrictions de la licence**

E. 1 Les Utilisateurs (notamment les Utilisateurs autorisés et les Utilisateurs à l'essai) ne doivent pas accéder aux Services de Practical Law ou à la Documentation de Practical Law, ou les utiliser, sauf dans la mesure expressément autorisée par les articles B, C ou D des présentes Conditions d'utilisation, ou sauf expressément autorisé par écrit par Practical Law.

## **F. Restrictions quant à l'accès**

F. 1 Les Utilisateur (notamment les Utilisateurs à l'essai et les Utilisateurs autorisés) ne doivent pas accéder ou tenter d'accéder à la Documentation de Practical Law autrement que par le biais des Services de lancement, des Services à l'essai ou des Services compris dans l'abonnement pour lesquels ils sont autorisés, ou autrement contourner ou tenter de contourner toute restriction ou tout contrôle d'accès par le biais de piratage ou d'autres moyens. Les Utilisateurs à l'essai et les Utilisateurs autorisés ne doivent pas divulguer leur nom d'utilisateur ou leur mot de passe à quiconque.

F. 2 Sans limitation des autres recours contractuels, juridiques ou équitables offerts, Practical Law se réserve le droit de révoquer, de suspendre ou de résilier, sans préavis, l'accès d'un Utilisateur à un ou plusieurs des Services de Practical Law, ou à la totalité de ces derniers, en cas de violation ou de soupçon de violation des Conditions d'utilisation.

## **G. Droits exclusifs**

G. 1 Practical Law et ses filiales détiennent et utilisent certaines marques de service, marques de commerce, slogans, logos, symboles, graphiques et présentations distinctives enregistrés et non enregistrés concernant les Services de Practical Law (les « Marques de Practical Law »).

G. 2 Sauf pour les droits limités accordés aux Utilisateurs dans les Conditions d'utilisation, tous les droits, les titres et les intérêts relatifs aux Services de Practical Law et à la Documentation de Practical Law, dans toutes les langues, tous les formats et les médias à l'échelle mondiale, notamment tous les droits d'auteur, sont et continueront d'être la propriété exclusive de Practical Law, ses sociétés affiliées et leurs concédants de licence. Les Conditions d'utilisation n'accordent aux utilisateurs aucun droit ou aucune licence à l'égard des Services de Practical Law, de la Documentation de Practical Law ou des Marques de Practical Law sauf dans la mesure minimale nécessaire pour exercer la licence limitée prévue aux présentes à l'article A, et d'utiliser, de reproduire et de distribuer la Documentation de Practical Law qui est citée ou incorporée dans la documentation de l'Abonné comme permis par les Conditions d'utilisation ou toute Entente d'abonnement applicable.

## **H. Activités interdites**

H. 1 Sans limitation à aucune autre restriction, obligation ou condition dans les Conditions d'utilisation, les Utilisateurs (notamment les Utilisateurs autorisés et les Utilisateurs à l'essai) ne doivent, en aucun cas, par quelque moyen ou dans quelque but que ce soit, intentionnellement ou non, faire ou tenter de faire ce qui suit :

- i. rechercher, consulter, imprimer, reproduire, télécharger, stocker, modifier, divulguer, distribuer, transmettre ou publier toute documentation de Practical Law, en tout ou en partie, sauf expressément autorisé par les Conditions d'utilisation ou autrement autorisé par Practical Law par écrit;
- ii. supprimer, modifier ou masquer toute référence ou attribution à l'auteur ou à la source, ou tout avis de droit d'auteur, de marque de commerce ou autres droits exclusifs sur toute Documentation de Practical Law (sauf lorsqu'ils sont cités ou incorporés dans la documentation de l'Abonné de la manière expressément autorisée par les présentes Conditions d'utilisation), ou faire usage des Marques de Practical Law sans le consentement écrit préalable de Practical Law;
- iii. interférer avec tout autre accès, utilisation ou jouissance de l'Utilisateur des Services de Practical Law;
- iv. utiliser les Services de Practical Law ou la Documentation de Practical Law d'une manière contraire aux lois, aux règles, aux règlements de tout territoire ou de toute province, aux organismes gouvernementaux ou aux bourses des valeurs mobilières, ou en violation de ces derniers;
- v. utiliser les Services de Practical Law pour stocker, distribuer ou transmettre toute documentation sans autorisation ou droit de le faire ou en violation d'une obligation contractuelle ou fiduciaire, ou qui est par ailleurs illégal, nuisible, menaçant, diffamatoire, obscène, harcelant, désobligeant à l'égard de toute personne ou tout groupe de personnes sur la base de la race, de l'origine ethnique, de la religion, de l'âge, du sexe ou de l'orientation sexuelle;
- vi. accéder au contenu, à la documentation ou aux services non intentionnellement publiés ou autrement offerts par Practical Law, ou les utiliser;
- vii. décompiler, désassembler, procéder à la rétro-ingénierie ou autrement chercher à découvrir le code source d'un logiciel de Practical Law ou autre technologie, sauf dans les cas permis par la loi applicable qui est incapable d'exclusion par entente entre les parties;
- viii. introduire un virus, une attaque par déni de service, ou un autre dispositif ou code de logiciel potentiellement dangereux ou malveillant dans les Services de Practical Law ou la Documentation de Practical Law, ou utiliser les Services de Practical Law d'une manière qui pourrait détruire, endommager ou dégrader les performances d'une installation de communication de données, d'un réseau, d'un serveur, d'un système, d'un composant, d'un logiciel ou de données utilisés pour fournir les Services de Practical Law;
- ix. utiliser, reproduire, télécharger ou transmettre des Services de Practical Law ou de la Documentation de Practical Law dans le but de fournir des services d'édition ou des services d'hébergement à des tiers (payants ou non), ou autrement exploiter des Services de Practical Law ou de la Documentation de Practical Law afin de nuire à Practical Law du point de vue commercial, sauf avec le consentement écrit préalable de Practical Law;

x. utiliser les sites Web de Practical Law ou les Services de Practical Law, ou les adresses de courriel ou autres coordonnées recueillies grâce à l'utilisation des Services de Practical Law, de quelque façon que ce soit pour distribuer de la publicité, faire de la sollicitation ou produire d'autres messages commerciaux;

xi. utiliser un logiciel de réseau, un dispositif ou un procédé manuel pour surveiller, télécharger ou copier les sites Web de Practical Law, les Services de Practical Law ou la Documentation de Practical Law, afin d'extraire des informations concernant l'utilisation ou les utilisateurs individuels, ou afin de collecter des adresses courriel à toute fin;

xii. transférer, soit de façon permanente ou temporaire, des droits ou des obligations en vertu de ces Conditions d'utilisation, d'un abonnement ou d'une Offre d'essai.

## **I. Renseignements sur l'utilisateur et politique de confidentialité**

I.1 En fournissant les Services de Practical Law, Practical Law doit se conformer à sa politique de confidentialité affichée sur les sites Web de Practical Law, puisqu'une telle politique de confidentialité peut être modifiée par Practical Law de temps à autre, à l'égard des données et des renseignements de l'Utilisateur, son employeur et ses clients, qu'un Utilisateur transmet ou soumet à Practical Law (« Renseignements sur l'utilisateur »).

I.2 Sous réserve de la politique de confidentialité et de la licence d'abonné de Practical Law Canada, le cas échéant, l'Utilisateur consent expressément à la collecte, l'utilisation, la reproduction, l'hébergement, la transmission et la divulgation des renseignements sur l'utilisateur par Practical Law et ses sociétés affiliées, leurs employés et employés contractuels, comme Practical Law juge raisonnablement nécessaire ou utile de le faire aux fins de la fourniture des Services de Practical Law.

I.3 En soumettant une question à la fonctionnalité "What Are You Working On" de Practical Law, vous acceptez que votre question (ainsi que toute correspondance de suivi sur la question) puisse être publiée sur le site Internet de Practical Law. Votre question sera publiée de manière anonyme. Votre question peut être modifiée avant publication.

I.4 Sous réserve de la politique de confidentialité, les Utilisateurs consentent à recevoir des courriels de Practical Law. Ils reconnaissent que les avis affichés sur les sites Web de Practical Law ou qui leur sont envoyés par courriel satisfont aux exigences prévues par la loi voulant que les avis soient par écrit.

## **J. Pas un service juridique**

J.1 Practical Law est un fournisseur de savoir-faire et de ressources juridiques pratiques pour informer et appuyer la pratique du droit de ses Utilisateurs et de ses Abonnés, sous réserve de leur expertise professionnelle, de leur jugement et de leurs responsabilités. Les Services de Practical Law sont d'ordre général et de nature éducative, peuvent ne pas refléter tous les développements juridiques récents, et peuvent ne pas s'appliquer à des circonstances et à des faits précis de transactions et de décisions individuelles. Les utilisateurs sont invités à consulter un

conseiller juridique qualifié avant de donner suite à des renseignements trouvés dans les Services de Practical Law. Practical Law, ses sociétés affiliées et son personnel d'édition ne sont pas un cabinet d'avocats, ne représentent ni ne conseillent des clients dans toute affaire, et ne sont pas liés par les responsabilités et les devoirs professionnels d'un praticien du droit. Rien dans les Services de Practical Law ou dans les présentes Conditions d'utilisation ou la licence d'abonné de Practical Law Canada, le cas échéant, ni aucune réception ou utilisation des Services de Practical Law, ne doit être interprété ou invoqué en tant que publicité ou sollicitation pour fournir des services juridiques (sauf dans la mesure contraire prévue par les lois applicables ou les principes d'éthique à l'intérieur du territoire ou de la province de chaque Utilisateur), créer une relation entre l'avocat et son client ou fournir toute représentation juridique, des conseils ou des avis que ce soit au nom de Practical Law, ses sociétés affiliées, leur personnel d'édition ou tout cabinet, avocat ou autre contributeur indépendant d'articles ou d'autres documents aux Services de Practical Law.

## **K. Documents de tiers**

K.1 Les sites Web de Practical Law peuvent contenir de la publicité et des services parrainés, ainsi que des liens vers des sites Web et des services de tiers, notamment des services d'information du gouvernement et d'autres sites Web accessibles au public (collectivement, les « Documents de tiers »). Les Utilisateurs reconnaissent que les Documents de tiers ne font pas partie des Services de Practical Law aux fins de cette entente, et que Practical Law ne doit avoir aucune responsabilité à l'égard du contenu ou de la légalité des documents de tiers ou des pratiques des commanditaires, annonceurs et éditeurs respectifs du tiers.

## **L. Exonération de garantie et exclusion de responsabilité**

L.1 PRACTICAL LAW FOURNIT LES SERVICES DE PRACTICAL LAW UNIQUEMENT « EN L'ÉTAT » ET « TELS QU'OFFERTS ». PRACTICAL LAW N'OFFRE AUCUNE GARANTIE OU NE FAIT AUCUNE REPRÉSENTATION EXPRESSE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT EN VERTU DES PRÉSENTES CONDITIONS D'UTILISATION À TOUT UTILISATEUR ET PRACTICAL LAW REJETTE TOUTE GARANTIE IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ, D'EXACTITUDE, DE RAPIDITÉ, DE RENDEMENT, DE QUALITÉ MARCHANDE, DU CARACTÈRE ADÉQUAT À UNE FIN PARTICULIÈRE, DE L'ABSENCE DE VIRUS INFORMATIQUES OU D'AUTRES ÉLÉMENTS NUISIBLES OU DE L'ABSENCE DE CONTREFAÇON EN CE QUI CONCERNE LES SERVICES DE PRACTICAL LAW ET LA DOCUMENTATION DE PRACTICAL LAW.

L.2 LES UTILISATEURS ASSUMENT LA TOTALITÉ DES RISQUES LIÉS À L'UTILISATION, AUX RÉSULTATS ET AU RENDEMENT DES SITES WEB, DES PUBLICATIONS, DES SERVICES ET DES SYSTÈMES DE PRACTICAL LAW. EN AUCUN CAS PRACTICAL LAW, SES FILIALES OU SES FOURNISSEURS OU CONCÉDANTS DE LICENCE N'A DE RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DES UTILISATEURS OU LEURS CLIENTS EN VERTU DES PRÉSENTES CONDITIONS D'UTILISATION OU SUR LA BASE DE DÉLITS OU DE TOUTE AUTRE THÉORIE JURIDIQUE À L'ÉGARD DE DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, SPÉCIAUX,

ACCESSOIRES OU EXEMPLAIRES DE TOUT MONTANT RÉSULTANT DE (I) LA FOURNITURE, L'UTILISATION OU LES RÉSULTATS DES SITES WEB, DES PUBLICATIONS, DES SERVICES OU DES SYSTÈMES DE PRACTICAL LAW, DES RETARDS, DES ERREURS OU DES OMISSIONS AUX PRÉSENTES, OU TOUT DÉFAUT OU MANQUE DE QUALITÉ, D'EXACTITUDE, D'EXHAUSTIVITÉ, DE RAPIDITÉ D'EXÉCUTION, DE DISPONIBILITÉ OU DE RENDEMENT; (II) TOUTE PERTE OU DESTRUCTION DES DONNÉES OU DES RENSEIGNEMENTS DES UTILISATEURS OU DE LEURS CLIENTS, OU LE COÛT DE RÉCUPÉRATION DE CES DONNÉES OU RENSEIGNEMENTS; (III) LE COÛT DE REMPLACEMENT DES SERVICES; (IV) LA PERTE D'OCCASIONS D'AFFAIRES, DE REVENUS OU DE PROFITS; (V) LA RESPONSABILITÉ ENVERS LES CLIENTS DES UTILISATEURS OU D'AUTRES TIERS; (VI) TOUTE AUTRE RAISON, QUELLE QU'ELLE SOIT, MÊME SI PRACTICAL LAW OU SES FILIALES, FOURNISSEURS OU CONCÉDANTS DE LICENCE ONT ÉTÉ AVERTIS DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES.

L.3 NONOBTANT TOUTE DISPOSITION CONTRAIRE PRÉVUE DANS LA PRÉSENTE ENTENTE OU DANS TOUTE LOI OU RÈGLE DE DROIT, SOUS RÉSERVE DE L'ARTICLE L.2, LA RESPONSABILITÉ CUMULATIVE DE PRACTICAL LAW RELATIVEMENT À TOUTES RÉCLAMATIONS DÉCOULANT DE LA PRÉSENTE CONVENTION, ET LES SERVICES DE PRACTICAL LAW ET LA DOCUMENTATION DE PRACTICAL LAW, S'Y RAPPORTANT, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, Y COMPRIS, MAIS DE FAÇON NON LIMITATIVE, DÉCOULANT DE LA PRÉSENTE LICENCE, DE L'UTILISATION OU DU MAUVAIS FONCTIONNEMENT DES SERVICES DE PRACTICAL LAW ET DE LA DOCUMENTATION DE PRACTICAL LAW, OU S'Y RAPPORTANT, NE POURRONT EN AUCUN CAS DÉPASSER LE TOTAL DES DROITS QUE L'ABONNÉ A PAYÉS À PRACTICAL LAW POUR OBTENIR L'ACCÈS AUX SERVICES DE PRACTICAL LAW ET À LA DOCUMENTATION DE PRACTICAL LAW EN VERTU DE LA PRÉSENTE ENTENTE. IL EST ENTENDU QUE LA MENTION DE « PRACTICAL LAW » AU PRÉSENT ARTICLE INCLUT TOUS LES CONCÉDANTS DE LICENCE OU TIERS FOURNISSEURS DE DONNÉES DE PRACTICAL LAW, ET TOUS LES FOURNISSEURS DE SERVICES D'ACCÈS QUI OFFRENT À L'UTILISATEUR OU À L'ABONNÉ UN ACCÈS AUX DONNÉES PAR L'ENTREMISE DE PRACTICAL LAW.

L.4 SI UN UTILISATEUR S'OPPOSE AUX PRÉSENTES CONDITIONS D'UTILISATION, COMME MODIFIÉES PAR PRACTICAL LAW DE TEMPS À AUTRE, LE SEUL RECOURS DE L'UTILISATEUR EST DE CESSER IMMÉDIATEMENT L'UTILISATION DES SERVICES ET DES SITES WEB DE PRACTICAL LAW.

L.5 L'exécution des obligations de Practical Law en vertu de la présente entente peut être interrompue ou retardée pour des raisons qui échappent à son contrôle raisonnable, notamment en raison de catastrophes naturelles, de mesures adoptées par les gouvernements ou les autorités gouvernementales, d'une guerre et autres hostilités, de terrorisme, de désobéissance civile, des éléments naturels, du feu, d'une explosion, d'une panne d'électricité, d'un bris d'équipement, de conflits de travail, d'incapacité à obtenir les fournitures essentielles et d'incapacité d'un système ou d'un logiciel à calculer correctement les dates, ou par suite de ces derniers.

## **M. Avis**

M.1 À moins d'une disposition contraire aux présentes, tout avis doit être consigné par écrit (ou par courriel) et transmis à l'adresse de son destinataire indiquée ci-dessous, à savoir :

- à Practical Law à Carswell au One Corporate Plaza (à l'attention du Service à la clientèle), 2075 Kennedy Road, Toronto (Ontario) M1T 3V4 ou à [www.carswell.com/email](http://www.carswell.com/email);
- à l'Abonné à l'adresse, géographique ou électronique, la plus récente figurant dans les dossiers de Practical Law, ou en ligne.

Un avis est réputé avoir été reçu par son destinataire le troisième jour ouvrable suivant la date de sa mise à la poste ou le jour ouvrable suivant celui de son envoi par courriel ou par messenger. En outre, tout avis affiché en ligne par Practical Law ou un concédant de licence de Practical Law sera réputé avoir été reçu par l'Utilisateur le jour ouvrable suivant celui où il a été affiché en ligne pour la première fois.

## **N. Loi applicable, territoire et lieu**

Toute réclamation, action, poursuite, procédure ou tout litige découlant des présentes Conditions d'utilisation sont à tous égards, régis et interprétés conformément aux règles juridiques de fond de la province de l'Ontario, sans égard aux dispositions concernant les conflits de lois, et les lois du Canada qui y sont applicables.

## **O. Modification et renonciation; divisibilité; effet de l'entente**

O.1 a) Practical Law peut mettre à jour ou autrement modifier ou ajouter aux présentes Conditions d'utilisation (les modifications et les ajouts sont considérés comme des « Conditions supplémentaires »), sur préavis de trente (30) jours donné comme indiqué ci-dessous. L'Abonné aura l'occasion d'examiner les Conditions supplémentaires à la réception de l'avis de ces Conditions supplémentaires de Carswell, qui sera réputé avoir été donné par Carswell lors de l'affichage en ligne sur le site Web de Practical Law Canada. L'Abonné peut résilier la présente entente en donnant à Carswell un avis écrit à cette fin dans un délai de trente (30) jours suivant la date à laquelle il est réputé avoir reçu un avis des Conditions supplémentaires de Carswell énoncées ci-dessus.

b) Les utilisateurs sont liés par les Conditions d'utilisation alors en vigueur chaque fois qu'ils accèdent aux Services de Practical Law, les utilisent ou les consultent. Les dispositions de la Licence d'abonné de Practical Law Canada, si elles sont en vigueur entre Practical Law et l'employeur d'un Utilisateur autorisé, prévalent sur toute disposition contraire ou incompatible des Conditions d'utilisation. Aucune renonciation de tout droit ou recours à un moment par Practical Law ne doit être considérée comme une renonciation à ce droit ou recours à tout autre moment. Dans l'éventualité où une disposition des Conditions d'utilisation est jugée par un tribunal de juridiction compétente comme invalide ou inapplicable pour une raison quelconque, cette disposition doit être supprimée ou limitée dans la limite du minimum nécessaire de sorte que les dispositions restantes des Conditions d'utilisation resteront en vigueur.

c) La présente entente (incluant toutes les annexes et Conditions supplémentaires, tant présentes que futures) contient l'intégralité de l'entente intervenue entre les parties aux présentes relativement à l'objet de cette entente et a préséance sur toutes autres ententes ou conventions antérieures, tant orales qu'écrites, se rapportant à cet objet. Si une partie quelconque de la présente entente est déclarée nulle, invalide, inexécutable ou illégale, la validité et le caractère contraignant de ses autres dispositions ne seront pas touchés. Le fait pour une partie de ne pas exiger l'exécution d'une disposition quelconque de la présente Convention ne constitue pas et ne doit pas s'interpréter comme étant une renonciation à l'application de cette disposition ou au droit d'exiger l'exécution de l'obligation qui y est stipulée. Les titres et les sous-titres figurant dans la présente entente y ont été insérés aux fins de commodité seulement et ne font pas partie de la Convention.

## **P. Arbitrage**

P.1 Tout litige, différend ou toute controverse (fondé sur la responsabilité contractuelle ou délictuelle, à l'appui d'une loi, d'un règlement ou autre fondement et qui porte sur un droit antérieur, actuel ou futur) découlant :

- e) de la présente entente et des présentes Conditions d'utilisation;
- f) de la Documentation de Practical Law et des Services de Practical Law;
- g) des énoncés, annonces ou promotions, verbaux ou écrits, concernant la présente entente, et la Documentation de Practical Law et les Services de Practical Law;
- h) des relations découlant de la présente entente (incluant les relations avec des tiers qui ne sont pas parties de la présente entente);

(collectivement la « Demande »);

devra être soumis et réglé par voie d'arbitrage (à l'exclusion des tribunaux). L'Abonné renonce à son droit d'entreprendre quelque recours collectif que ce soit contre Practical Law concernant la Demande, ou encore, de s'y joindre, et s'engage, le cas échéant, à s'exclure de tout recours collectif contre Practical Law.

P.2 Si l'Abonné entend faire valoir une Demande, il devra transmettre un avis écrit d'arbitrage à Practical Law, à l'adresse de celle-ci indiquée à l'article M. De la même façon, si Practical Law désire faire valoir une Demande, elle devra transmettre un avis d'arbitrage à l'Abonné, à l'adresse de celui-ci indiquée à l'article M. L'instance et les règles de la procédure arbitrales seront déterminées d'un commun accord par l'Abonné et Practical Law, à défaut de quoi la Demande sera soumise à un arbitre unique et sera assujettie à la législation et aux règles de la province de l'Ontario applicables à l'arbitrage en matière commerciale qui seront en vigueur à la date de l'avis d'arbitrage.

## **Q. Cessibilité**

Q.1 a) L'Abonné peut ou non céder, donner en sous-licence ou transférer de quelque autre façon que ce soit la présente entente ou les droits et obligations qui en découlent à une autre

personne ou les grever d'une charge quelconque sans l'autorisation écrite préalable de Practical Law.

b) Practical Law peut céder ou transférer la présente entente ou les droits et obligations qui en découlent à toute société qui lui est affiliée, et Practical Law ou toute société affiliée cessionnaire peuvent céder ou transférer la présente entente ou les droits et obligations qui en découlent à tout tiers successeur dans le cadre ou par suite du transfert de la totalité ou presque de l'entreprise ou des actifs de Practical Law, sans avoir à obtenir l'approbation préalable de l'Abonné.

## **R. Langue**

R.1 At the request of the parties, the official language of this Agreement and all communications and documents relating hereto is the English language, and the English-language version shall govern all interpretation of the Agreement. À la demande des parties, la langue officielle de la présente entente ainsi que toutes communications et tous documents s'y rapportant est la langue anglaise, et la version anglaise est celle qui régit toute interprétation de la présente entente.